







Définition des zones

- UA : zone urbaine du centre bourg
- UC : zone centrale, lieu privilégié du développement et de la diversification de l'habitat.
- UBa : zone urbaine à vocation principale d'habitat et de densité modérée, éloignée de la zone centrale
- UBb : zone urbaine à vocation d'habitat de limitation de la densité. L'indice 'n' indique les secteurs en assainissement individuel.
- UE : zone d'équipements sportifs et culturels
- UI : zone d'activités économiques
- 1AU : zone d'urbanisation future à vocation d'habitat
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole de qualité paysagère
- Ape : zone agricole dans le périmètre de protection éloigné du captage du Mourelet
- N : zone naturelle à préserver
- Ns : Espace Naturel Sensible (ENS) de La Salette
- Np : zone naturelle de qualité paysagère

Emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un cheminement modes doux	Commune
2	Aménagement d'un cheminement modes doux	Commune
3	Aménagement d'un cheminement modes doux	Commune
4	Poursuite de l'aménagement d'un cheminement modes doux Rue du stade	Commune
5	Poursuite de l'aménagement d'un cheminement modes doux Rue du Stade	Commune
6	Poursuite de l'aménagement d'un cheminement modes doux Rue du Stade	Commune
7	Aménagement d'un parking et d'un accès à la zone 1AU	Commune
8	Aménagement d'un accès - Rue des Girouds	Commune
9	Aménagement d'un accès - Rue des Girouds	Commune
10	Aménagement d'un accès - Rue des Terreaux	Commune
11	Aménagement d'un accès - Rue du bourg	Commune

Prescriptions

-  Haies à protéger
-  Ripisylves à protéger
-  Espace vert à protéger
-  Emplacement réservé (voir tableau)
-  P1 Constructions patrimoniales et n° de référence
-  C1 Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination et n° de référence

